

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

ARRÊTÉ N° 253 /2023

Autorisant l'utilisation du domaine public à l'occasion d'une animation musicale
Organisée par l'Association « Les Girls de l'Art »
Lors du vernissage de leur exposition
Place de la Catalane
Vendredi 21 avril 2023, de 18h30 à 20h30

Le Maire de la Ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212.1, L2213.1 et L2213.2, VU le programme des festivités de la ville et la demande effectuée par l'association « Les Girls de l'Art » domiciliée 19 rue des Géraniums, à Canet en Roussillon (66140) et représentée par Madame Pascale CORONES, pour organiser une animation musicale lors du vernissage de leur exposition sur la Place de la Catalane, à Céret, prévue le vendredi 21 avril 2023 de 18h30 à 20h30,

ARRETE

ARTICLE 1 - L'association « Les Girls de l'Art » représentée par Madame Pascale CORONES, est autorisée à utiliser le domaine public à l'occasion d'une animation musicale prévue lors du vernissage de leur exposition sur la Place de la Catalane, à Céret, le vendredi 21 avril 2023 de 18h30 à 20h30.

ARTICLE 2 - Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services, les services de la Police Municipale et Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Céret sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Céret, le trois avril deux mille vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation,




Denis DUNYACH,
Adjoint au Maire

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.